

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON DE TERGNIER
COMMUNE DE LA FERRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le huit décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raymond DENEUVILLE, Maire.

Membres présents : M. DENEUVILLE (Maire), M. THUET, Mme VILAIN, M. MELOTTE, Mme BAUCHET, M. LAVISSE (Adjoints au Maire), Mme ROZELET, Mme LYOEN, Mme CHATOT-CATOIRE, M. EGRIX, M. GERARD, Melle WEBBER, Mme FABRIS, M. BOUTEILLER, Mme DE MONTE (Conseillers Municipaux).

Membres représentés : M. HIRSON donne pouvoir à M. DENEUVILLE, M. PEON donne pouvoir à Mme FABRIS, Mme FOJCIK donne pouvoir à Mme ROZELET.

Membres absents : Mme DEPLANQUE, Mme VUYLSTEKE, M. SEPANSKI, M. CORNEVIN, Mme JOURDAIN.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Membres présents : 15

Absents ayant donné pouvoir : 3

Votants : 18

Secrétaire de séance : Melle WEBBER

Date de convocation : 1^{er} décembre 2015

Date d'affichage : 14 décembre 2015

Ordre du jour :

- Approbation du précédent conseil
- Affaires financières
- Tarifs 2016
- Indemnités de conseil du Receveur Municipal à partir de 2015
- Subventions
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Gestion du personnel
- Contrat d'assurance des risques statutaires : procédure de marché public
- Communications

2015/12/08-1 Tarifs 2016

Le Maire propose à l'assemblée de modifier les différents tarifs communaux au 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2016 comme suit :

Désignation	Vote 2012	Vote 2013	Vote 2014 en euros	Vote 2015	Proposition du bureau pour 2016	Vote 2016 En euros	Observations
Redevance pour utilisation du gymnase							
Lycée Jean Monnet	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	
Collège	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	
Cimetière							
Concession cimetière (30 ans)	150.00	150.00	150.00	170.00	170.00	170.00	
Ouverture de caveau	50.00	50.00	50.00	60.00	60.00	60.00	
Location d'un caveau provisoire (par jour)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	
Columbarium							
Alvéole 30 ans + soliflore	860.00	860.00	860.00	860.00	860.00	860.00	
Plaque de fermeture	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00	
Taxe de dépôt	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	
Taxe de retrait	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	

Désignation	Vote 2012	Vote 2013	Vote 2014 en euros	Vote 2015	Proposition du bureau pour 2016	Vote 2016	Observations
Tarifs entrée Musée :							
Tarif normal	5.00	5.00	5.00	6.00	5.00	5.00	
Tarif de groupe (à partir de 15 personnes)	3.00	5.00	5.00	5.00	3.00	5.00	
Tarif écoles	1.00	1.00 pour toutes les écoles	1.00	1.00	1.00	1.00	Gratuit pour les écoles de La Fère
Tarifs Bibliothèque :							
Adhésion Adulte à l'année	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	
Adhésion Enfant (jusque 14 ans) à l'année	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	
Amende par semaine de retard par livre	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	
Cirques :							
Petits cirques pour enfants	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	
Petits cirques	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
Cirques moyens	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	
Grands cirques	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	
Braderies :							Emplacements marché de Noël : Gratuit
Droit d'inscription	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	Gratuité pour les commerçants Laférois
Mètre linéaire	1.60	1.60	1.60	1.60	1.60	1.60	

Désignation	Vote 2012	Vote 2013	Vote 2014	Vote 2015	Proposition du bureau pour 2016	Vote 2016	Observations
Camion de livraison (jour du marché)	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	
Fête de Printemps, Fête Saint Firmin							
Métiers, le m ² par jour de travail	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	
Caravanes, véhicules par jour	1.30	1.30	1.30	1.30	1.30 + 2.00 de majoration par jour supplémentaire au-delà des dates des fêtes	1.30 + 2.00 de majoration par jour supplémentaire au-delà des dates des fêtes	
Remise sur emplacement pour les forains dont le montant est supérieur à 75 €	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	
Location des salles Centre administratif / Espace Drouot							Gratuité pour les associations laféroises 1 fois/an
Centre administratif							
avec chauffage	320.00	320.00	320.00	320.00	350.00	350.00	
sans chauffage	210.00	210.00	210.00	210.00	250.00	250.00	
CAUTION DETERIORATIONS	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	
CAUTION DE NETTOYAGE	150.00	150.00	150.00	150.00	200.00	200.00	
Espace Drouot							
avec chauffage	400.00	400.00	400.00	450.00	500.00	450.00	
sans chauffage	260.00	260.00	260.00	300.00	350.00	350.00	
CAUTION DETERIORATIONS	300.00	300.00	300.00	300.00	500.00	500.00	
CAUTION DE NETTOYAGE	150.00	150.00	150.00	150.00	250.00	250.00	
Vidéo projecteur (forfait)	50.00	50.00	50.00	50.00 (y compris pour les associations)	50.00	50.00	

Désignation	Vote 2012	Vote 2013	Vote 2014	Vote 2015	Proposition du bureau pour 2016	Vote 2016	Observations
Salle « Bains-Douches » uniquement							
Utilisation salle Réunion à but commercial :							
Sociétés extérieures							
sans chauffage	160.00	160.00	160.00	160.00	160.00	160.00	
avec chauffage	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	
CAUTION DETERIORATIONS	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	
CAUTION DE NETTOYAGE	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	
Indemnité gardiennage de l'Eglise	Suivant circulaire 2012	Suivant circulaire 2013	Suivant circulaire de 2014	Suivant circulaire de 2015		Suivant circulaire de 2016	
BOULODROME							
Jeton éclairage	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	
Jeton chauffage	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50	

CAMPING							
	Vote 2013	Vote 2014	Proposition de la commission des finances	Vote 2015	Proposition du bureau pour 2016	Vote 2016	Observations
Campeur Par jour	2,50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	
Enfants de 4 à 7 ans par jour	1,10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Emplacement par jour	2,50	2.50	2.50	2.5	2.50	2.50	
Automobile par jour	2,00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	
Moto immatriculée Par jour	1,50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	
Animaux domestiques Par jour	1,50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	

Branchement électrique par jour	3,50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	
Garage mort sur emplacement par jour	5,00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	
Caution clé d'entrée	25,00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	

2015/12/08-2 Tarif Salon des Viticulteurs 2016

Le Conseil municipal a adopté ces tarifs du salon des viticulteurs à compter de l'année 2015, tarifs qui resteront en vigueur tant qu'ils ne seront pas modifiés par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

	Tarifs 2009	Tarif 2010	Tarif 2011	Tarifs 2012	Tarifs à compter de 2013	Tarifs à compter de 2015
Stand normal	440 €	440 €	460 €	460 €	460 €	480 €
Stand angle	454 €	454 €	480 €	480 €	480 €	500 €
Stand restaurant	800 €	850 €	900 €	900 €	900 €	900 €
Carte exposant à l'achat	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0,60 €
Carte utilisée	1.80 €	1.90 €	1.90 €	1.90 €	1.90 €	1,90 €
Entrée	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €
Verre (sur demande)	1 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1,50 €
Participation supplément électrique	50 % du prix coûtant	50 % du prix coûtant	50 % du prix coûtant	50 % du prix coûtant	50 % du prix coûtant	50 % du prix coûtant
Graveur sur verre	50 €	70 €	220 €	220 €	220 €	220 €
Stand escargots		50 €	70 €	100 €	100 €	100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les tarifs votés en 2015.

2015/12/08-3 Indemnités du Receveur Municipal pour 2015

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs des Communes.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de receveur municipal, fixant notamment le taux d'attribution de l'indemnité. La délibération doit également être reprise en cas de changement de conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a fixé le taux de l'indemnité de Mme CANTORO, comptable, à 100 % pour l'année 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme Laurence CANTORO au taux à 100 %.

2015/12/08-4 Avance de subvention au Volley Ball Club

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que le Volley Ball Club de LA FERRE sollicite une avance de subvention de 15 000 € pour son équipe SENIOR Féminines qui évolue en Championnat de France Nationale II pour la saison sportive 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au versement d'une avance de subvention de 15 000 € pour l'équipe SENIOR Féminines en Nationale II pour la saison sportive 2015/2016.

2015/12/08-5 Demande de subvention USLF

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 28 octobre de M. le Président du club de football USLF sollicitant une subvention exceptionnelle de 3 500 € afin de pouvoir embaucher un employé en contrat d'avenir à 35 h par semaine. La subvention annuelle 2015 était de 8 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes au club USLF :

- une subvention exceptionnelle de 3 500 € pour l'année 2016, afin d'aider le club à embaucher un jeune en contrat d'avenir à compter du 1^{er} janvier 2016, sous réserve d'avoir la copie signée du contrat, qui fera preuve d'embauche.
- une subvention annuelle de 8 500 € pour l'année 2016, qui sera versée en deux parties : 75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin 2016.
- Autorise M. le Maire à verser les subventions correspondantes avant le vote du budget primitif 2016.

2015/12/08-6a Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit que le Préfet engage une procédure de réduction des intercommunalités et des syndicats de Communes. Par courrier du 12 octobre 2015, les services de l'Etat ont fait parvenir le projet.

La Commune de LA FERRE est concernée par le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de rivières de l'Oise aval. Le projet prévoit une fusion avec le syndicat de l'Oise moyenne et une modification du périmètre par extension à 46 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concernant le syndicat intercommunal de gestion de l'Oise aval.

2015/12/08-6b Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit que le Préfet engage une procédure de réduction des intercommunalités et des syndicats de Communes. Par courrier du 12 octobre 2015, les services de l'Etat ont fait parvenir le projet.

La commune de LA FERRE est concernée par le projet de fusion de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse avec la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier pour créer une communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 (courrier de M. le Préfet du 2 novembre 2015).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Considérant que la Communauté de Communes des Villes d'Oyse et la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier constituent un bassin de vie et d'emploi homogène,
- Considérant l'intérêt financier à se constituer en communauté d'agglomération,

Emet un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse et la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, tel que le prévoit le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aisne.

2015/12/08-7a Gestion du personnel : ouvertures et fermetures de postes

Le Maire fait savoir à l'assemblée que deux employés communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} janvier 2016. Il est donc nécessaire de créer des nouveaux emplois et de supprimer les anciens grades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer les emplois suivants au 1^{er} janvier 2016 :
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

- Sous réserve de l'avis du Comité Technique, décide de supprimer les emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :
 - un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
 - deux postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe

2015/12/08-8 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal

Le Maire fait savoir à l'assemblée que statutairement, pour tous ses agents, la Commune est son propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnels, décès...). La commune peut souscrire une assurance pour couvrir ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle en terme de qualité de couverture et de primes, le Centre de Gestion propose aux communes adhérentes de lui confier la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

Article 1 : D'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion de l'Aisne et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Cette négociation devra couvrir les risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :
Décès, Accident du Travail, Maladie Professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, Infirmités de guerre, l'Allocation d'invalidité temporaire et la Disponibilité d'office.
- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C :
Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : **capitalisation**.

Article 2 : De s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

2015/12/08-9 - Convention avec l'A.D.I.C.A. pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'ouvrage d'art Saint-Firmin

M. le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de réhabilitation du pont St-Firmin (réfection de l'intrados). Il propose de confier une mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence Départementale d'Ingénierie des Collectivités de l'Aisne (A.D.I.C.A.) pour ces travaux. Le coût de cette prestation est évalué à 4 476,94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier à l'ADICA une mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux
- d'accepter les termes de la convention à passer avec l'ADICA
- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA

Communications :

- SIVOM : rapport trimestriel n°11 pour l'entretien du système d'assainissement pluvial
- Remerciement de M. Sépanski pour les subventions accordées pour son établissement au titre du FISAC.
- Mme VILAIN fait le point sur les actions 2015 au niveau de la politique de la ville.
- M. le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu mi- janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.